

L'Eglise catholique en France lance sa 1^e campagne de communication sur les legs

SOMMAIRE

Communiqué de synthèse	p. 2
Fiche n°1 Les legs à l'Eglise aujourd'hui	p. 3
Fiche n°2 Comment l'Eglise communique sur les legs	p. 4
Fiche n°3 La communication diocésaine	p. 5
Fiche n°4 La communication nationale	p. 6
Fiche n°5 Coût et financement de la communication nationale	p. 7
Fiche n°6 Visuels de la campagne « Légez à l'Eglise »	p. 8
Fiche n°7 Rôle et mission de l'Eglise catholique en France	p. 11
Fiche n°8 Les ressources et les charges des diocèses français	p. 13

Communiqué de synthèse
Paris, jeudi 25 septembre 2008

L'Eglise catholique en France lance sa 1^e campagne de communication sur les legs

Du lundi 29 septembre au dimanche 26 octobre prochains, l'Eglise catholique en France communiquera auprès du grand public au sujet des legs. Cette campagne de communication constitue un événement en soi : non pas en raison du sujet – bien d'autres organismes appellent régulièrement à donner et léguer en leur faveur –, mais en raison de la dimension particulière de cette campagne.

Celle-ci, en effet, a été souhaitée par l'épiscopat. Suite à une enquête sur les legs menée en 2006 dans tous les diocèses français, la Conférence des évêques de France a proposé aux évêques de communiquer sur ce sujet. De fait, comme en témoignent bien des inscriptions dans les lieux de culte, les legs à l'Eglise ont une longue histoire. Mais il a paru nécessaire de rappeler aux catholiques que l'Eglise a besoin de leur contribution et qu'elle est habilitée à recevoir des legs.

En novembre 2007, réunis en assemblée plénière, les évêques ont approuvé le principe et les modalités qui leur étaient proposés pour cette communication nationale. Les diocèses de l'Eglise en France se sont trouvés d'autant plus impliqués dans la dynamique en cours : ainsi, la campagne « Légez à l'Eglise catholique » sera diffusée aussi bien aux niveaux paroissial et diocésain que national.

Comme chacun pourra bientôt le constater, l'Eglise a choisi d'aborder la question des legs simplement et sans détour, dans l'espérance et la joie de la mission qui est la sienne : centrés sur les visages de Léa, Louis, Camille et Paul, les visuels retenus évoquent la mission de l'Eglise à travers les sacrements (baptême, mariage, ordination) et la transmission de la foi (catéchisme, aumônerie). Les vocations, au sens large du terme, sont également abordées à travers l'évocation du mariage, du séminaire et du rôle que les laïcs sont appelés à assumer dans l'Eglise. Quant au choix de personnages jeunes, il permet d'envisager leur avenir, celui des petits-enfants et des petits-neveux du lecteur/auditeur/télé spectateur, et, simultanément, celui de l'Eglise.

Et comme le dit très clairement la base line – « Grâce à vous » –, l'avenir de l'Eglise dépend de l'engagement de chacun, y compris sur le plan matériel.

Les legs à l'Eglise aujourd'hui

Actuellement, l'ensemble des diocèses de France recueille chaque année 65 millions d'euros de legs environ.

Une enquête menée en 2006 auprès des diocèses a permis de faire les constats suivants :

- Le montant total des legs est globalement régulier et stable.
- Les legs équivalent à 15 % des principales ressources diocésaines (soit le denier, la quête, le casuel et les offrandes de messe).
- D'un diocèse à l'autre, la proportion des legs par rapport aux principales ressources diocésaines varie :
 - o Dans 20 diocèses, les legs dépassent 20 % de ces ressources ;
 - o Dans 40 diocèses, ils représentent 10 à 20 % ;
 - o Dans 35 diocèses, ils représentent 2 à 8 %.
- Pour un même diocèse, la part que représentent les legs varie assez peu d'une année à l'autre.
- La part que représentent les legs par rapport aux principales ressources d'un diocèse n'a aucun rapport avec l'importance financière du diocèse.

L'enquête réalisée en 2006 a également porté sur les moyens mis en œuvre pour faire savoir en interne et en externe que le diocèse est habilité à recevoir des legs.

Il a été constaté que la disparité est très grande d'un diocèse à l'autre : certains n'ont jamais communiqué sur ce sujet, d'autres l'ont fait ponctuellement, d'autres, enfin, sont très actifs dans ce domaine.

Il est apparu nettement que les diocèses dont les legs représentent une part importante des ressources sont ceux qui communiquent régulièrement sur ce sujet.

Comment l'Eglise communique sur les legs

La campagne de communication « Légez à l'Eglise » a été conçue pour une diffusion au niveau des diocèses comme au plan national.

Cette campagne ne s'appuie pas sur les aspects techniques des legs et ne se cantonne pas aux problèmes matériels de l'Eglise.

Elle évoque, de manière positive, l'avenir et la mission de l'Eglise. Surtout, elle repose sur les motivations des testateurs :

- Le legs est une manière de manifester son espérance dans ce que l'Eglise apporte au monde ;
- Le legs est une façon de contribuer à l'action de l'Eglise ;
- Le legs est une manière d'inscrire son engagement dans l'avenir ;
- Le legs peut être un témoignage sur des convictions profondes ;
- Le legs est perçu par certains testateurs comme une façon de prolonger le soutien qu'ils ont toujours apporté à l'Eglise...

Le message retenu a été décliné en plusieurs visuels.

Cette campagne s'adresse à un large public

Une très large majorité de Français se déclarent catholiques, pratiquants ou non.

Si les legs en faveur de l'Eglise ont une très longue histoire, la possibilité de léguer peut et doit être régulièrement rappelée aux catholiques. Parmi eux, les seniors sont cependant plus concernés par ce sujet.

Cette campagne s'adresse aussi aux prêtres – qui sont souvent les premiers questionnés par d'éventuels testateurs –, et aux notaires.

La communication diocésaine

Les diocèses ont des contacts étroits, directement ou par l'intermédiaire des paroisses, avec les catholiques. Par ailleurs, ce sont les associations diocésaines qui sont habilitées à recevoir les legs.

Pour ces raisons, les actions de communication menées par les diocèses sont l'essentiel du dispositif de la campagne prévue sur les legs en faveur de l'Eglise.

Depuis 2007, une large majorité de diocèses ont nommé un « délégué-legs » : spécialement mandaté par l'évêque, le délégué-legs a pour mission de promouvoir les legs à l'Eglise auprès des fidèles du diocèse. Ce n'est pas un spécialiste du règlement des successions, mais plutôt un communicant.

La Conférence des évêques de France a mis à disposition des « délégués-legs » un certain nombre d'outils : ces affiches, flyers, dépliants, panneaux, textes pour Internet ou pour d'autres supports... reprennent tous les mêmes visuels, mais peuvent être adaptés par chaque diocèse en fonction de ses besoins.

Des outils plus techniques – brochures explicatives pour le grand public et pour les notaires... – sont également à disposition des délégués-legs. Depuis leur première publication en 2007, ces documents ont déjà été mis à jour à plusieurs reprises.

Il appartient à chaque délégué-legs de déterminer ce qui lui paraît le plus adapté à son diocèse : affichage, mailings, réunions d'information, page Internet dédiée du site diocésain, rendez-vous avec les notaires, etc.

Selon les diocèses, ce travail de communication a déjà été entamé ou sera lancé au même moment que la campagne menée au niveau national.

La communication nationale

Annonces dans la presse écrite

La campagne d'annonces menée au niveau national a donc pour objectif d'accompagner, de donner de l'ampleur aux actions diocésaines.

Pour cette raison, les campagnes et visuels utilisés pour les annonces dans la presse nationale sont les mêmes que ceux diffusés par les diocèses.

Ces annonces seront diffusées sur une période de quatre semaines, du 29 septembre au 26 octobre 2008. Ils passeront, en format pleine page, à raison de deux annonces par numéro, dans :

- toute la presse chrétienne – mensuelle, hebdomadaire et quotidienne : *Croire aujourd'hui, La Croix, La Croix du Nord, Courrier français, Dirigeant chrétien, La Documentation catholique, Famille chrétienne, France catholique, L'Homme nouveau, Le Monde de la Bible, La Nef, Panorama, Pèlerin, Points de Repère, Prier, La Vie, Témoignage chrétien.*
- deux titres de la presse senior : *Pleine Vie* et *Notre Temps.*
- des publications et titres de la presse notariale, qu'ils soient à destination du grand public ou des notaires : *Le Guide des associations et fondations, Legs et donations 2009, Notariat 2000, Répertoire du notariat Degrénois, Notaires/vie professionnelle, Conseils par des notaires, La Semaine juridique, notariale et immobilière.*
- deux titres de la presse généraliste : *Télérama* et *Figaro magazine.*

Annonces TV et radios

Un spot publicitaire, créé par KTO à partir des visuels, sera diffusé en octobre sur la chaîne de télévision catholique.

RCF (Radios chrétiennes en France), qui a bien voulu prendre en charge la création d'un spot radio, le diffusera également sur son réseau pendant le mois d'octobre.

Sur Internet

Pour davantage d'informations sur les legs et sur la campagne de communication, les internautes peuvent se rendre sur le site dédié, accessible à l'adresse www.legs.catholique.fr.

Les sites Internet des diocèses s'enrichissent également d'informations sur ce sujet.

Coût et financement de la campagne nationale

Le coût total de la campagne est de 300 000 euros T.T.C.

Ce coût comprend la création du concept et des annonces, l'achat des photographies, l'achat d'espace et les mises au format techniques. Il ne comprend pas les coûts d'impression des affiches et autres outils de communication diffusés dans les diocèses.

Deux agences ont contribué à la réalisation de cette campagne : Egga pour la création et Approche Média pour l'achat d'espaces.

Les diocèses français participent tous au financement de la campagne nationale : à hauteur de 0,5% de la moyenne des legs reçus par chaque diocèse entre 2005 et 2007.



Grâce à vous.

Léguiez à l'Église catholique

Parlez-en à votre curé ou contactez votre évêché.

www.legs.catholique.fr



En 2016, Camille et Paul
feront baptiser leur troisième fils
dans l'église fraîchement
rénovée de leur paroisse.

Grâce à vous.

Léguiez à l'Eglise Catholique

Parlez-en à votre curé ou contactez votre évêché.

www.legs.catholique.fr



En 2019, Léa fera le catéchisme
à vos petits-neveux
dans la nouvelle aumônerie.

Grâce à vous.

Léguiez à l'Église catholique

Parlez-en à votre curé ou contactez votre évêché.

www.legs.catholique.fr

Fiche n°7

Rôle et mission de l'Église catholique en France : quelques données chiffrées

L'Église a reçu du Christ la mission (du latin *mittere*, "envoyer") d'enseigner l'Évangile – littéralement "la Bonne nouvelle" - à tous les hommes. Cela implique aussi bien l'annonce de la foi à des non-chrétiens que le fait de fortifier les fidèles eux-mêmes dans la foi.

Cette mission n'est pas seulement du ressort des clercs (évêques, prêtres et diacres), des religieux et religieuses : le concile Vatican II (1962-1965) a solennellement rappelé que chaque baptisé est appelé à être témoin de la Bonne nouvelle, là où il se trouve, avec ses propres talents et charismes.

En France, l'Église accompagne et donne du sens aux événements de la vie

- En 2006, 322 225 baptêmes de tout-petits ont été célébrés.
- En 2006, 51 595 confirmations ont été célébrées.
- En 2006, 89 014 mariages religieux ont été célébrés.
- En France, environ 80% des funérailles sont célébrées par l'Église catholique.

En France, l'Église répond à toutes celles et ceux qui « veulent participer à son expérience et à sa connaissance de la foi par la catéchèse ». Ce sont :

- Des enfants catéchisés (environ 30 % des enfants scolarisés)
- Des adolescents (en 2004-2005, 66 % des établissements publics étaient dotés d'un service d'aumônerie).
- Des étudiants (la Mission étudiante regroupait, en 2007, 147 aumôneries et 282 aumôniers) ;
- Des catéchumènes (près de 10 000 adultes) suivent actuellement l'initiation chrétienne en vue de recevoir le baptême ; 2 708 adultes ont été baptisés en 2007.
- 150 000 personnes environ s'investissent et prennent en charge ces diverses propositions catéchétiques, dont environ 9 000 auprès des catéchumènes.

En France, l'Église agit auprès des plus démunis et des exclus

Le Conseil pour la solidarité, créé en 1989 par l'assemblée plénière des évêques de France pour promouvoir les actions de solidarité, comprend 14 organismes parmi lesquels le CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le

développement, qui soutient des projets de solidarité internationale et d'éducation au développement avec l'aide de 15 000 bénévoles), la DCC (Délégation catholique à la coopération, dont une majorité des 615 volontaires se trouvait en 2006 en Afrique subsaharienne et Madagascar), le Secours catholique – Caritas France (regroupant, en 2006, près de 67 000 bénévoles et plus de 974 salariés qui ont accompagné environ 1,5 million de personnes en France et soutenu 474 projets internationaux dans 80 pays, orientés vers l'urgence, la réhabilitation, le développement, la promotion de la paix, l'appui institutionnel et le plaidoyer).

En France, l'Église participe à l'éducation des enfants et des jeunes

- En 2006-2007, l'enseignement catholique accueille 2 021 883 élèves (métropole et DOM), soit : 13,23 % des élèves du primaire ; 20,90 % des élèves du secondaire ; 30 % des élèves de l'enseignement agricole.
- En 2006, l'enseignement supérieur catholique (BTS et classes préparatoires en lycée) accueillait près de 50 000 étudiants ; les universités catholiques et grandes écoles d'ingénieurs et de commerce comptaient près de 40 000 étudiants.

L'Église catholique en France, ce sont aussi :

- 95 diocèses en France métropolitaine et 9 diocèses dans les départements et territoires d'outre-mer
- 9 cardinaux français et environ 110 évêques en activité en France métropolitaine ¹
- 20 523 prêtres dont 15 440 prêtres diocésains et 5083 prêtres religieux ²
- 764 séminaristes dont 146 en 1^e année de séminaire ²
- Plus de 2 060 diacres permanents ²
- 34 623 religieuses apostoliques et 4 450 moniales ³
- 7 074 religieux et 1366 moines ³

¹ En 2008

² En 2006

³ En 2007

Fiche n°8

Il n'existe pas de comptes globalisés pour l'Eglise catholique en France : chaque diocèse est autonome et gère ses propres ressources en fonction de ses priorités.

Les ressources des diocèses français

Depuis 1905, l'Eglise catholique en France¹ assure ses missions grâce à la générosité des fidèles.

La première de ses ressources est le denier de l'Eglise, contribution financière versée annuellement par les catholiques à leur diocèse et destinée à assurer la vie matérielle des prêtres. Les autres ressources sont les quêtes (collectées au cours des messes), le casuel (offrandes faites à l'occasion des baptêmes, mariages, enterrements) et les offrandes de messes (dons effectués pour faire célébrer une messe à une intention particulière).

A cela s'ajoutent d'autres ressources non récurrentes et exceptionnelles : dons et legs ; cierges et troncs ; manifestations (fêtes paroissiales...) ; souscriptions particulières (pour la construction d'une église...) ; revenus financiers.

Les charges des diocèses français

Globalement, la répartition des charges diocésaines est la suivante :

- Traitements et retraites (dont charges sociales) des prêtres et évêques. Ce traitement varie de 750 à 920 euros net mensuel (l'évêque reçoit le même traitement que les prêtres de son diocèse)
- Autres charges de personnel : rémunération des religieuses mises à disposition par leur congrégation (environ 935 euros mensuel versés à la communauté) et celle des laïcs salariés (une très large majorité de laïcs sont bénévoles ; 5 000 environ sont rémunérés – entre un SMIC et 1 500 euros brut mensuel). Ces charges comprennent les cotisations sécurité sociale, CSG, RDS, etc.
- Frais de gestion, de fonctionnement et d'entretien, en particulier les charges liées à l'immobilier (entretien des églises communales, construction et réparation des églises construites après 1905 – environ 2 000 édifices –, entretien des presbytères et salles de réunion.
- Fonctionnement des services diocésains (catéchèse, aumôneries, pastorale familiale, médias diocésains, etc.)

¹ L'Eglise catholique ne reçoit aucune subvention publique, à l'exception des diocèses dits concordataires de Metz et de Strasbourg, dans lesquels les prêtres sont rémunérés par l'Etat.